

La commune au sein de l'agglomération



62-porter un projet d'infrastructure routière pour désenclaver la commune et permettre une meilleure accessibilité de la ville et de ses zones artisanales.

63-concrétiser la réalisation d'une piste cyclable reliant Pont du Casse à Agen.

64-réaliser une aire d'arrêt pour camping-cars.

65-créer autour des Conseillers communautaires une commission associant des habitants de la commune pour les informer et surtout entendre leurs propositions.

66-réduire la fracture numérique en développant l'accès au haut débit.

Contactez-nous: pontducassepourtous@gmail.com

Ecrivez nous : Daniel PAGOTTO

4 place E. Piaf. 47480 Pont-du-Casse

Tél: 06 07 24 20 69

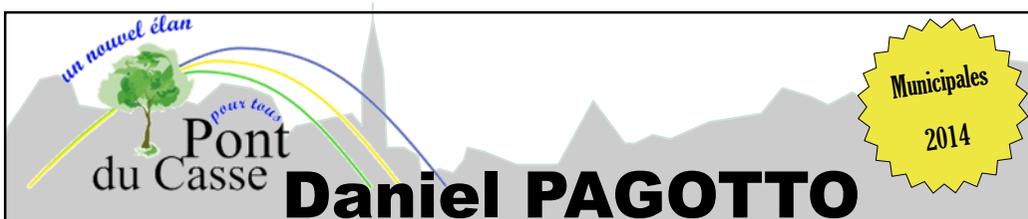
Suivez l'actualité
de notre liste sur:



www.pontducassepourtous.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

11



NOTRE PROGRAMME EN ACTION:

- Finances communales
- Démocratie locale et concertation
- Enfance et jeunesse
- Social et petite enfance
- Sport , culture, vie associative
- Urbanisme, transports, développement durable
- Développement économique
- Sécurité
- Communauté d'agglomération

Finances communales



A partir d'un audit financier destiné à connaître très exactement l'état financier de la commune, nous bâtissons nos budgets successifs en maîtrisant la fiscalité locale voire en la réduisant.

Aujourd'hui les taux sont de 12,95% (taxe d'habitation), 19,69% (foncier bâti), 107,64% (foncier non bâti). Ils ne subiront aucune augmentation pendant la mandature.

Nos engagements:

1- nous renforcerons la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager une capacité d'épargne annuelle en rapport avec nos projets.

2- nous poursuivons le désendettement de la commune parce que la charge de remboursement (630k€/an) est encore trop élevée. Nos budgets d'investissement auront toujours une part d'autofinancement qui garantira l'atteinte de cet objectif.

3- chaque ligne de dépenses sera évaluée avec précision et donnera lieu à un suivi régulier.

4- chaque service sera associé à l'élaboration des prévisions budgétaires de son domaine.

5- nous inscrirons nos projets d'investissements dans un PPI (plan pluriannuel d'investissement) qui pour être parfaitement opérationnel sera décomposé en 2 périodes de 3 ans.

La commune au sein de l'agglomération



58- soutenir un aménagement équilibré et durable en prenant part en toute indépendance aux décisions qui impacteront l'avenir du territoire et de ses habitants.

59- défendre une politique de développement économique dynamique et créatrice d'emplois financée par des ressources garantissant la stabilité fiscale. Nous apporterons notre contribution à « Agglo-Emploi » en nous impliquant dans ses différentes missions.

60- améliorer la qualité des services existants et les développer pour répondre aux besoins des Cassipontins. Nous demanderons la révision du schéma de transports urbains afin que soient desservis de manière régulière tous les secteurs de Pont du Casse, avec en urgence la desserte de l'Hôpital de la Candélie. Une attention particulière sera donnée aux transports scolaires.

61- être force de proposition dans toutes les instances représentatives de l'Agglo, particulièrement quand le sujet donnera lieu à débat. A l'image du FST (fonds de solidarité territorial) nous soutiendrons l'extension de la solidarité intercommunale à d'autres domaines comme l'enfance et la jeunesse.

Sécurité



53-créer une police municipale ayant pour vocation d'entretenir des liens de proximité avec la population et d'assurer la tranquillité publique.

- sécurité des établissements scolaires, relations entre mairie et administrés, médiations de voisinage, surveillance des lieux et établissements publics.
- contact régulier avec les personnes âgées (plus de 200 personnes ont plus de 80 ans).
- avec un effectif cible 2 agents et un premier recrutement dès 2015.

54-évaluer l'efficacité et la pertinence du système de vidéo surveillance.

55-installer un groupe de prévention associant les services judiciaires, la gendarmerie et la municipalité afin de lutter efficacement contre les faits de délinquance, les cambriolages.

56-mettre en place des actions de prévention (ex: une alerte cambriolage par sms) et de réparation.

57-sécuriser la circulation dans les ZAC et faire en sorte que la vitesse réglementée soit respectée.

Démocratie locale et communication



6-ouvrir les commissions communales aux associations où seraient discutés de manière transparente: subventions, locaux, travaux d'entretien.

7-créer une commission consultative sur chaque grand projet communal.

8-organiser dans chaque quartier des rencontres régulières élus/habitants et désigner un élu de référence pour chaque quartier de la Commune .

9-instaurer avec le personnel communal et ses représentants un véritable dialogue social garantissant, dans le cadre du statut de la Fonction Publique Territoriale la stabilité de l'emploi et la promotion individuelle.

10-créer un « Conseil des sages » pour réfléchir et faire des propositions sur la place des séniors dans la cité.

11-respecter l'expression de la minorité municipale.

12-rendre compte publiquement de notre mandat chaque année.

Enfance-Jeunesse



13-dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, structurer l'organisation des temps périscolaires : doter rapidement la collectivité d'un projet éducatif territorial en y associant toute la communauté éducative.

14-mettre en place de nouveaux temps périscolaires qui permettront à tous les enfants d'accéder à des activités artistiques et culturelles, sportives et de pleine nature, à des activités liées à la notion de « vivre ensemble », à des temps d'accompagnement à la scolarité (garderie, études surveillées).

15-instaurer un plan de formation à destination des différents intervenants afin d'assurer la qualité des activités proposées et de l'encadrement de celles-ci.

16-fixer les modalités d'évaluation et de suivi du projet éducatif territorial.

17-effectuer un état des lieux du parc informatique scolaire afin de doter les écoles de matériels adaptés. Assurer la maintenance de ces installations.

18-organiser un ramassage scolaire pour tous les enfants de la commune.

Développement économique



47-donner une visibilité accrue aux artisans, commerçants et professions libérales cassipontins (bulletin municipal, guide des entreprises).

48-rencontrer régulièrement les professionnels locaux.

49-favoriser l'accès au commerce local (navette interne par exemple).

50-recenser les terrains et les locaux disponibles afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises.

51-soutenir et encourager l'activité agricole sur la Commune .

52-repenser l'aménagement du Centre Commercial en concertation avec les commerçants et dynamiser le marché fermier.

Urbanisme, Développement durable



42-mettre à l'étude dès 2015 un projet de création d'un véritable cœur de ville autour du pôle mairie-centre commercial. Ce projet comportera obligatoirement des propositions facilitant l'accès cœur de ville-quartiers par des liaisons douces (piétons, vélo).

43-planifier dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement la remise en état des voiries et des trottoirs (priorité dès 2014 et 2015) et faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap en réalisant la mise en accessibilité des bâtiments publics et des transports.

44-faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable en nous rapprochant d'une démarche « agenda 21 local »:

- en menant une vraie politique d'économie d'énergie et en explorant les différentes pistes d'énergies durables.
- en intégrant des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés publics.

45-achever l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

46-faire connaître les aides financières à la rénovation et aux économies d'énergie (Anah, Conseil Général, Région).

Enfance-Jeunesse



19-favoriser la création d'un « lieu de parole » pour aider les parents à mieux vivre leur école.

20-donner la parole aux jeunes en créant un « Conseil municipal des jeunes » chargé de proposer des actions sur la citoyenneté , la solidarité et le développement durable, doté d'un budget.

21-promouvoir un pôle d'activités pour les jeunes et y associer un animateur jeunesse.

22-créer un Passeport Jeunes qui permette l'accès des 11-25 ans aux différentes structures et activités de la commune.

23-créer un Bureau Information Jeunesse destiné à renseigner les jeunes poursuivant leurs études ou entrant dans la vie active : aide aux démarches administratives, orientation, logement, bourses, préparation BAFA...

24-accueillir des jeunes dans le cadre du service civique.

Social et Petite enfance



25-instaurer un quotient familial applicable à tous les services municipaux (cantine, transports, activités culturelles).

26-redéfinir le rôle du CCAS après avoir analysé les besoins des Cassipontins (logement, aide aux familles mono parentales ou en difficulté, soutien aux séniors, aux personnes vivant avec un handicap).

27-mettre la commune en conformité avec les 20% de logements sociaux exigés par la loi. Cette mise en conformité se fera avec une volonté de mixité sociale, tout particulièrement en rapprochant jeunes ménages et séniors.

28-assurer un logement d'urgence utilisable en cas d'extrême nécessité.

29-accueillir au sein du CCAS un service qualifié destiné à aider les personnes (démarches administratives avec écrivain public, recherche d'emploi, santé...).

30-mettre en œuvre un service de transport à la demande.

31-coordonner, harmoniser et développer différents modes d'accueil de la petite enfance: crèche associative, halte-garderie.

32-mettre à l'étude un RAM (réseau d'assistantes maternelles) en concertation avec les professionnels du secteur.

Sport, Culture, Vie associative



33-garantir l'indépendance des associations dans le respect de leurs statuts.

34-mettre en place chaque année un forum des associations afin de mieux faire connaître l'offre associative de la commune.

35-créer un fonds d'aide pour les projets exceptionnels des associations.

36-remettre à plat les conditions de mise à disposition des locaux communaux dans un sens plus favorable pour les associations.

37-réaffirmer le rôle central de l'OMS (Office Municipal des Sports) pour impulser la pratique sportive sur la commune.

38-ouvrir l'OMAC (Office Municipal d'Action Culturelle) à toutes les organisations et associations culturelles locales.

39-mettre en place une programmation culturelle annuelle avec un temps fort destiné à marquer l'identité de la commune.

40-mettre en valeur de manière significative le patrimoine historique et architectural de la commune.

41-soutenir particulièrement les associations et bénévoles travaillant à donner une image originale de la commune (par exemple le Comité de Jumelage et le Syndicat d'initiative).